

Services d'urgence: des "éclaircissements" sur l'indemnité forfaitaire de risque

Selon la Fehap, lors de cette rencontre au ministère, Agnès Buzyn "a par ailleurs apporté les éclaircissements demandés par la fédération concernant l'indemnité forfaitaire de risque au bénéfice des professionnels des services d'urgence".

La ministre "a assuré à la fédération que le secteur privé non lucratif bénéficierait d'un traitement équitable par rapport au secteur public", signale la Fehap.

L'organisation, bien que satisfaite de cette annonce, juge que cela "ne suffira pas" toutefois "à mettre fin à la crise actuelle".

Et d'ajouter: "Il est essentiel de soutenir le renforcement de la logique de parcours de santé, organisé à partir du domicile, premier maillon de la chaîne, ainsi que le développement d'une offre et d'un suivi de proximité."

jyp/nc/APMnews

[JYP2PU0BJ1]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=337919&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtdOmh8je4CK5rI7cwBBjg6YrBLPmdetmS_2PTFPyRIKxe62eS2CpaeE2qt7wsKCoex0fx-t8OZUYrEKGUnCPnHAQiFu_cEXdZaZJNiqL36zehnlDUbrgBUUxbmaTKK_DI3S8lohYWwzZ_0ZanmYIWB6JHilhiyL AwiozcXviSYmV_0ZanmYIWByw1z4p6uLS5hBp-Q6e7Wy1sbcBo4_bxkw..